

Accompagnement des chômeurs : beaucoup de questions et une commission

Article publié dans Alterecho 28 juin 2005

Alors que le Plan d'accompagnement des chômeurs entame ce 1er juillet sa deuxième année d'existence, certains ne sont pas d'humeur à célébrer ce qu'ils qualifient de « chasse aux chômeurs ». Initié par Frank Vandenbroucke, ce plan a fait l'objet d'un accord lors du sommet de Gembloux de janvier 2004, en dépit de réticences marquées du côté du PS. En guise de cadeau d'anniversaire, la Plate-forme contre le plan de chasse aux chômeurs¹ organisait un débat, ce 14 juin, en compagnie de représentants politiques (Elio Di Rupo et Isabelle Durant) et syndicaux ainsi que de membres de la plate-forme. Ce fut l'occasion d'entendre une série de témoignages – depuis les chômeurs « accompagnés » jusqu'aux facilitateurs (les contrôleurs de l'Onem) désabusés. Cette soirée n'est pas restée sans suite côté politique : une semaine plus tard, le groupe PS à la Chambre se déclarait en faveur d'une évaluation qualitative du Plan tandis que Zoé Genot (Ecolo) interpellait Freya Van den Bossche² (SP.A) sur une série de questions techniques relatives à l'accompagnement des chômeurs.

De leur côté, les syndicats réclament une évaluation de la première phase du plan (relative aux jeunes de moins de 30 ans) avant toute extension. Dans l'état actuel du dossier, l'« accompagnement » des 30-39 ans devrait commencer ce 1er juillet et celui des plus de 40 ans, le 1er juillet 2006. Point sur un dossier sensible à propos duquel les commentaires en « off » et les bruits de couloir sont bien plus nombreux que les déclarations officielles.

Des facilitateurs sous pression

Parmi les éléments récents qui ont mis le feu aux poudres, le plus symbolique demeure sans doute le témoignage anonyme d'un facilitateur de l'Onem. Dénonçant l'ambiance régnant actuellement chez son employeur, il fait état de pressions de sa hiérarchie le poussant à faire du chiffre, c'est-à-dire en clair à accroître autant que possible le nombre des exclusions en se montrant intransigeant dans l'évaluation du « comportement de recherche d'emplois ».

Ce témoignage demeure difficilement confirmable ou infirmable dans la mesure où l'Onem demande aux facilitateurs une discrétion maximale dans leurs rapports avec la presse. Cependant, nombre de nos correspondants ont fait état de la multiplication des demandes de mutations et des offres de démission de la part de ces mêmes facilitateurs – mais aucun chiffre précis n'a pu être vérifié avec certitude. Patricia Biard (CSC-Bruxelles³) confirme l'impression de malaise : « Ces facilitateurs ont clairement été engagés sur un profil social et ils se sentent donc d'autant plus mal à l'aise face à l'évolution et au durcissement de leur rôle. »

Il est également à noter que les témoignages sur le comportement de ces facilitateurs se montrent parfois divergents. Certains critiquent l'arbitraire du système : selon le facilitateur sur lequel il tombe le chômeur pourra faire l'objet de décisions différentes. Le fait d'être

accompagné par un permanent syndical jouerait également un rôle. Ainsi, d'après le bureau namurois de la FGTB, la proportion de chômeurs dont les efforts sont jugés suffisants à l'issue du premier entretien serait de 80% pour ceux qui se font accompagner par un permanent syndical (les 20% restants étant amenés à signer un contrat par lequel ils s'engagent à une série d'actions précises). Pour les chômeurs non accompagnés, cette proportion passerait à 50-50 ! À l'inverse de l'arbitraire ici dénoncé, d'autres critiquent le formalisme excessif et la rigidité de ces mêmes facilitateurs : si il est demandé au chômeur de délivrer dix attestations de recherche d'emploi et qu'il n'en remet que huit, il peut se voir sanctionné malgré tout. Et ce, alors même qu'il est notoire que les employeurs délivrent de plus en plus difficilement ce type d'attestation.

Par ailleurs, l'expression « faire du chiffre » doit s'entendre à deux niveaux : il ne s'agit pas seulement de serrer la vis et de demander de plus en plus de preuves écrites aux chômeurs, il s'agit également de réduire la durée des entretiens. Alors que, selon Zoé Genot, il n'était pas rare de voir ces entretiens durer 45 minutes lors de la phase de démarrage du plan, la durée moyenne serait désormais plus proche de 10 à 15 minutes. Un retard sur le planning aurait en effet été enregistré et il s'agirait de le combler au moment où l'Onem s'apprête à doubler son public-cible en élargissant l'accompagnement aux 30-39 ans. Charge donc aux 120 facilitateurs d'augmenter la cadence de travail.

Des démarches vexatoires

La pression exercée sur les facilitateurs se répercuterait en cascade sur les chômeurs : à titre d'exemple, Zoé Genot relayait dans sa question parlementaire un témoignage entendu lors de la soirée-débat : « Une nouvelle obligation du plan, complètement farfelue, consiste à chercher un accueil pour les enfants : on oblige les mères à faire le tour des crèches, à revenir avec des attestations prouvant que les crèches les ont refusées. Cet exercice n'était pas prévu, il n'avait jamais été évoqué, mais il est cependant généralisé, au moins dans toutes les régions à propos desquelles des renseignements me sont parvenus. » Qui connaît la difficulté éprouvée par les travailleurs eux-mêmes dans leur démarche de recherche de crèche peut s'interroger à bon droit quant à l'utilité d'imposer un tel objectif à des chômeurs...

Des exclusions en amont de l'Onem

Il est à noter que bien des exclusions liées au « Plan d'accompagnement des chômeurs » se font sur la base de données transmises par les organismes régionaux (Orbem, Forem et VDAB). Ces données portent notamment sur l'absence à des séances d'informations (obligatoires) à propos du Plan d'accompagnement lui-même. Du 1er janvier au 31 mai 2005, ce sont 927 chômeurs qui ont ainsi été exclus pour absence à pareilles convocations... Yves Martens (Plate-forme contre la chasse aux chômeurs) dénonce cet état de fait comme une externalisation ou, à tout le moins, un dégât collatéral du Plan : « Ce n'est plus l'Onem qui est à l'origine de la sanction mais bien le Forem, l'Orbem ou le VDAB, ce qui contribue à brouiller les pistes et à réduire la lisibilité des effets du Plan – d'autant plus que pareilles exclusions pour non-présentation à une convocation de l'organisme régional existent depuis 2002, bien avant le début de la chasse. » Bref, il devient statistiquement difficile de savoir qui est à l'origine de l'exclusion et dans le cadre de quel dispositif.

Autre incertitude et part d'arbitraire dénoncée par la plate-forme, l'attitude des CPAS face aux chômeurs exclus : alors que certains octroient le revenu d'intégration sociale (RIS) sans sourciller, d'autres se prévalent de la non-disponibilité constatée par l'Onem pour le

refuser, d'autres enfin, selon Zoé Genot, octroieraient une aide remboursable. Pour éviter ces différences de traitement, la plate-forme souhaiterait que soit adoptée une motion garantissant l'accès au RIS pour les exclus du Plan d'accompagnement.

En réponse à l'ensemble de ces questions, le cabinet Van den Bossche renvoie les impressions positives qui se dégageraient de la première évaluation – essentiellement qualitative – rendue publique fin mars. La majorité des chômeurs accompagnés y auraient fait état de l'utilité du dispositif et de l'impression de soutien qu'il procurait.

Vers une évaluation qualitative

En matière d'évaluation, l'accord de coopération qui régit l'accompagnement des chômeurs se révèle particulièrement lapidaire : il prévoit simplement la réunion, tous les six mois, d'une commission d'évaluation « composée de représentants désignés par les parties signataires et les représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs ». Aucun critère d'évaluation particulier n'est donc imposé, pas plus qu'une spécification de l'importance respective des aspects quantitatifs et qualitatifs de cette même évaluation.

Outre la demande de fond – un retrait pur et simple du Plan – la Plate-forme de lutte contre la chasse aux chômeurs demande donc une évaluation qualitative avant passage à la phase II (extension du contrôle aux 30-39 ans). Cette évaluation qualitative passerait par l'audition de facilitateurs, des syndicats et des associations constitutives de la plate-forme. Elle permettrait en outre de juger de l'efficacité, en matière d'insertion, d'un dispositif dont les effets mis en avant se résument jusqu'ici à une sortie du chômage par le bas (exclusion) plutôt que par le haut (retour à l'emploi).

Une première ébauche de cette évaluation devrait être acquise prochainement puisque le dossier a été mis au programme de la commission des Affaires sociales de la Chambre pour sa session du 15 juillet. Les députés devraient y procéder à des auditions d'acteurs de terrain afin d'esquisser une réponse aux questions soulevées : mise sous pression des facilitateurs, décisions arbitraires, mesures vexatoires, manque de lisibilité statistique, etc.

1. Plate-forme contre le plan de chasse aux chômeurs, C/O Collectif solidarité contre l'exclusion, rue Philomène, 43 à 1030 Bruxelles – tél. : 02 218 09 90 – courriel : contact@stopchasseauxchomeurs.be
2. Cabinet, Rue Marie-Thérèse, 1 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 549 09 20 – fax : 02 512 21 23 – courriel : info@work.fed.be
3. CSC-Fédération de Bruxelles, rue Pléтинckx, 19 à 1000 Bruxelles - tél. : 02 508 87 11.